

Les territoires voisins ne sont que très rarement consultés pour l'adoption des stratégies régionales d'innovation et de spécialisation intelligente et sont encore moins parties prenantes de leur système de gouvernance stratégique et opérationnel.

Cette situation n'est pas uniquement observable côté français. Les régions limitrophes ne procèdent pas davantage à cet exercice, même si elles identifient elles-aussi un intérêt à développer des filières innovantes et à promouvoir le transfert technologique et les clusters à l'échelle transfrontalière. Un tel constat interroge nécessairement la cohérence des démarches régionales d'innovation et laisse entrevoir un risque d'absence de synergie entre leurs orientations et les axes stratégiques préconisés dans le cadre du volet innovation des programmes INTERREG sur ces territoires.

Des initiatives encourageantes sont néanmoins observables :

- **L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée** (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Catalogne et Baléares) a ainsi élaboré une Stratégie eurorégionale de l'innovation¹²¹, lancée par la signature en janvier 2013 d'un Partenariat eurorégional pour l'innovation et la réalisation consécutive d'un diagnostic territorial des filières stratégiques et des potentiels d'innovation des quatre régions partenaires. L'identification des points communs existant entre les quatre SRI-SI, en concertation avec les acteurs institutionnels et économiques concernés, a permis de cibler les trois piliers de développement conjoint de la Stratégie eurorégionale : l'e-santé, l'eau et l'agroalimentaire, rassemblés sous la dénomination thématique « Innovation pour une vie saine et un vieillissement actif ». Cette stratégie s'articule par conséquent en complémentarité des SRI-SI des régions membres.
- À noter que **l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi** a initié une démarche similaire dans le cadre de la rédaction de son Plan stratégique 2014-2020.

L'exemple de la Stratégie eurorégionale de l'innovation est donc révélateur de la nature du processus de réflexion stratégique à l'œuvre au sein des structures transfrontalières : il ne s'agit pas de formuler des orientations ad hoc, mais de rechercher les points de cohérence entre les stratégies des différentes entités partenaires et de mettre en exergue les intérêts communs de l'espace transfrontalier.

Cette méthodologie résulte de plusieurs contraintes. Tout d'abord, l'élaboration d'une stratégie économique est génératrice de coûts importants liés aux études requises : analyses SWOT et diagnostics territoriaux, prospective, scénarios, etc. Une fois définie, sa mise en œuvre et son suivi doivent également être assurés par une série d'instances et d'outils : comités politiques et techniques, batteries d'indicateurs, observation, communication, etc. La capitalisation de l'existant apparaît nécessairement plus rapide et surtout plus souhaitable dans le contexte actuel de réduction des budgets publics. Elle peut par ailleurs être perçue comme un moyen de mieux coordonner les structures concernées et donc de limiter les doublons et concurrences éventuels. En conséquence, la mise en commun des divers cadres stratégiques est vue comme une garantie de non superposition et de non contradiction.

Cette approche est toutefois biaisée par la perception de l'intérêt général (celui du territoire transfrontalier) comme étant la somme des intérêts particuliers (ceux des entités partenaires). Or, les potentiels d'innovation identifiés à l'échelle d'un territoire le sont d'après un angle de vue qui, comme évoqué précédemment, n'est généralement qu'à 180° (sans réelle prise en compte du système économique voisin), mais aussi selon des outils et procédés mobilisant des données et cadres d'analyse non comparables de part et d'autre de la frontière. Un changement d'échelle territoriale dans un processus de définition d'orientations stratégiques implique ainsi beaucoup plus qu'une simple agrégation et synthèse de stratégies préexistantes : il exige un repositionnement de l'analyse pour une véritable prise en considération à la fois économique et statistique de l'écosystème transfrontalier.

¹²¹ Voir la fiche projet page 121.